

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-11-19-008
Séance du 19 novembre 2020

Date de convocation : 13 novembre 2020
Date d'affichage de la convocation : 13 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20201119.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christian PRADIER, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Manon RIGOLLIER, Bertrand GUILLET, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Christiane GUERRERO (procuration à Romain Daubié) Carine MOUSTAUD (procuration à Virginie Becquet), Irène TOST (procuration à Romain Daubié),

ABSENT : Jean-Luc CHARVET

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 3

Objet : Tableau des emplois

Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le recrutement d'un fonctionnaire, d'un agent contractuel, la modification de la durée hebdomadaire ou la modification du ou des grade(s) afférents à un emploi, nécessitent des créations ou des modifications régulières de postes. Il est en parallèle obligatoire de procéder régulièrement à la suppression d'emploi non pourvus et qui ne le seront pas dans un délai proche. Les suppressions interviennent après avis du Comité technique.

Dans le cadre de la mobilité, de départs à la retraite d'agents ou du changement de mode gestion de service, il convient d'actualiser régulièrement le tableau des emplois.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tableau des emplois ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2020 et suivants.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ